



Le dossier de demande de licence comprend :

1. Le formulaire de demande de licence (§ 1)
2. Les documents à joindre à la demande (§ 2)
3. La cotisation annuelle (§3)

*Le dossier complet est à remettre à votre entraîneur.*

### 1. FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

Le **formulaire de demande de licence** vous sera fourni par votre entraîneur. Vous devez renseigner les différentes rubriques lisiblement, à savoir :

AU RECTO	AU VERSO
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Type de licence et options</li> <li>2. Type de demande</li> <li>3. Etat civil du demandeur : (Sexe, Nom, Prénom, Taille, Date de naissance, Nationalité, Adresse, Email, Tél.)</li> <li>4. Certificat médical et <u>simple sur-classement</u> obligatoires (à remplir par votre Docteur)</li> <li>5. Informations assurances</li> </ol>	<p>Informations assurance licence 2019 / 2020</p>

### 2. DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE DE LICENCE

1 – Une Photo d'identité :

2 – La fiche de renseignements (fournie par votre entraîneur dûment renseignée et signée)

3 – Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso) (pour les nouveaux licenciés seulement)

4 – La cotisation annuelle

### 3. COTISATIONS

La cotisation annuelle varie selon la catégorie d'âge du ou de la licencié(e)

CATEGORIES	SEN	M 20	M 17	M 15	M 13	M 11	M 9	M 7
AGES :	21 ans et +	18/19/20 ans	16 / 17 ans	14 / 15 ans	12 / 13 ans	10 / 11 ans	8 / 9 ans	7 ans et -
LICENCE JOUEUR	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>120</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
LICENCE. COMPET'LIB	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>115</b>					
LICENCE ENCADREMENT	<b>100</b>	<b>100</b>						
LICENCE. DIRIGEANT	<b>100</b>	<b>100</b>						
LICENCE VPT	<b>100</b>	<b>100</b>						

#### PAIEMENT ECHELONNE :

En cas de nécessité personnelle, la cotisation peut être réglée au maximum en trois fois et avant le 31 décembre 2019 sous condition d'établir 3 chèques datés tous les trois du jour d'établissement du 1<sup>er</sup> chèque et avec au verso la date de dépôt.

#### REDUCTIONS :

- **Pass Metz loisirs** : les enfants de 4 à 14 ans dont les parents justifient d'un domicile sur la commune de Metz et d'un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 900 peuvent bénéficier d'une aide de 50 € sur le montant la cotisation annuelle au club. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de se présenter au Centre communal d'action sociale 22-24 rue du Wad Billy à Metz, Tél : 03.87.35.58.03 pour retirer le formulaire, le compléter et le remettre à l'entraîneur.
- **50 % de réduction du montant de la licence et de la cotisation club** pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> personne d'une même famille (tarif licence et cotisation le plus bas). Pour un membre qui apporte un sponsor pour le club (montant minimum du sponsoring : 500 €)